



VILLE D'AUBIERE

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SESSION DU

JEUDI 20 SEPTEMBRE 2012

SOMMAIRE

1. Délibération n°66-09-2012 : Demande de garantie d'emprunts pour l'OPHIS du Puy-de-Dôme – Logements rue des Meuniers.....	10
2. Délibération n°67-09-2012 : Bien communal – Cession d'un camion-benne.....	10
3. Délibération n°68-09-2012 : Subvention exceptionnelle à l'Harmonie Aubiénoise pour l'achat de costumes.....	11
4. Délibération n°69-09-2012 : Subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque de hand-ball, équipe "Fanion" pour montée en national.....	11
5. Délibération n°71-09-2012 : Activités périscolaires – Partenariat entre la Commune et l'ASPTT de Clermont-Ferrand pour la mise en place d'une activité périscolaire d'athlétisme dans les écoles publiques d'Aubière.....	12
6. Délibération n°70-09-2012 : Activités périscolaires – Subvention exceptionnelle au Comité Départemental de Badminton du Puy-de-Dôme.....	13
7. Délibération n°72-09-2012 : Mise en vente de matériels sur le site Internet webencheres.com.....	13
8. Délibération n°73-09-2012 : Décision modificative n°02 – Autorisation spéciale – Commune.....	14
9. Délibération n°74-09-2012 : Créations de poste – Adjointes techniques de 1ère classe. .	17
10. Délibération n°75-09-2012 : Suppressions de poste – Attaché territorial.....	18
11. Délibération n°76-09-2012 : EPF-SMAF – Adhésion d'une nouvelle commune.....	18
12. Délibération n°77-09-2012 : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Comité de Pilotage du programme local de prévention des déchets.....	19
13. Délibération n°78-09-2012 : Désignation de deux représentants du Conseil Municipal à la Commission Communale de Publicité.....	20
14. Délibération n°79-09-2012 : Nomination d'un conseiller délégué à l'Energie, l'Environnement, l'Aménagement du territoire.....	20
15. Délibération n°80-09-2012 : Nomination d'une conseillère municipale déléguée aux Affaires Scolaires et aux Commissions de sécurité.....	21
16. Délibération n°81-09-2012 : SIEG – Modification d'éclairage public – Réfection éclairage public autour du Complexe du Gidon.....	27
17. Délibération n°82-09-2012 : Travaux Carrefour Rue des Sauzettes / Rue des Sauzes / Avenue du Roussillon.....	28
18. Délibération n°83-09-2012 : Aménagement du quartier République.....	29
19. Délibération n°84-09-2012 : Adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au SIEG du Puy-de-Dôme – Transfert de la compétence optionnelle d'éclairage public.....	30

20. Délibération n°85-09-2012 : Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme 2012-2018 : Avis de la Commune.....	30
21. Délibération n°86-09-2012 : Réglementation voirie récente.....	32
22. Délibération n°87-09-2012 : Approbation de la modification n°04 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).....	32
23. Délibération n°04-09-2012 : OPHIS Puy-de-Dôme – Compte administratif 2011.....	34
24. Délibération n°05-09-2012 : OPHIS Puy-de-Dôme – Rapport d'activité 2011.....	34
25. Délibération n°06-09-2012 : Logidôme – Rapport d'activité 2011.....	34
26. Délibération n°08-09-2012 : SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais – Comptes annuels 2011	34
27. Délibération n°09-09-2012 : SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais – Rapport d'activité 2011	34
28. Délibération n°07-09-2012 : Clermont Communauté – Rapport d'activité 2011.....	35

ETAIENT PRESENTS :

SINSARD Christian
BOURCHEIX Chantal
CROUZET Eric
GILLIET Laurent
AMONCHOT-TAVERNIER Chantal
FORTE Montserrat
SOULIGNAC Vincent
LUCARD Josette
BLAIZE Jacques
FONTAINE Jacques
ROCHE François
CHASSAIGNE Alain
FABBRO Serge
GUYOT-BERNI Monique
LOZANO Nicole
BONNEMOY Frédérique
BUISSON Christine
SIOLY Marie-Françoise
GUITTON Florent
BONTHOUX Renée
DUREL Bernard
GAZEL Alain
SZCZEPANIAK Eléonore
SOUCHE Marie-Paule
GIRARD-LIOVINGUT Jérôme

ABSENTS EXCUSES ET AYANT DONNE POUVOIR :

RIBES- POUZADOUX Paulette (ayant donné pouvoir à BOURCHEIX Chantal)
ZEMZEMI Salika (ayant donné pouvoir à BLAIZE Jacques)
BOUE Frédéric (ayant donné pouvoir à SIOLY Françoise)
BARGNOUX Pierre-Jean (ayant donné pouvoir à GAZEL Alain)

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous. Nous allons commencer cette séance du Conseil Municipal. Il y a quelques chaises vides, mais elles doivent correspondre aux pouvoirs que j'ai.

J'ai un pouvoir de :

- Pierre-Jean BARGNOUX pour Alain GAZEL ;
- Frédéric BOUE pour Françoise SIOLY ;
- Salika ZEMZEMI pour Jacques BLAIZE ;
- Paulette RIBES-POUZADOUX pour Chantal BOURCHEIX.

Il manque Christine BUISSON et Chantal AMONCHOT-TAVERNIER. Je ne sais pas où elles sont.

Je vous rappelle, comme d'habitude, que vous devez éteindre les téléphones portables, s'il vous plaît.

A - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Aujourd'hui, Chantal BOURCHEIX est désignée secrétaire de séance.

B - APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2012

J'ai un certain nombre de choses à vous dire, mais nous allons d'abord approuver le compte rendu des points ayant fait l'objet d'observations concernant le Conseil Municipal du mois de juin. Il n'a été validé qu'hier puisque nous avons encore reçu des interventions hier. Je suppose que tout le monde a pu trouver son compte dans les interventions qui ont été dactylographiées.

Avez-vous encore des choses à dire sur ce compte rendu ? Sinon, est-ce que vous l'approuvez ? Par rapport au compte rendu des oppositions, y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)

Le compte rendu des débats du Conseil Municipal du 21 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie.

A propos de ce compte rendu, je voudrais informer le Conseil Municipal que, pour la séance publique d'aujourd'hui, j'ai fait appel aux services d'une sténotypiste de conférences pour prendre en note intégralement tous les débats que nous aurons. Il s'agit d'Audrey GUICHARD, une Aubiéroise. Nous la prenons à titre d'essai. Si celui-ci est concluant, nous poursuivrons.

Force est de constater que, malgré le travail fastidieux qui est opéré avec la plus grande honnêteté par les Services de la Direction Générale, qui essaye de reprendre avec fidélité tout ce qui a été dit au cours des Conseils Municipaux, il y a toujours des discussions : "Nous n'avons pas dit cela, nous l'avons dit autrement, nous avons mis un adjectif." Pour éviter toute contestation et tout travail difficile et fastidieux, nous avons opté pour une sténotypiste de conférences.

Audrey GUICHARD a l'habitude puisqu'elle intervient dans des Comités d'Entreprise en séances plénières, mais également dans des collectivités, en particulier au Conseil Régional de Rhône-Alpes. C'est une professionnelle. Tout ce qui sera dit sera pris.

L'intérêt, en plus de ce que je viens de dire, est surtout que nous aurons le compte rendu sous 15 jours et qu'il ne souffrira pas de contestation puisque je crois qu'il y a un enregistrement. C'est pour cela que nous avons mis les noms, même si nous nous connaissons tous. Elle dispose également d'un plan de la salle. Je vous demanderai bien sûr de ne pas intervenir sans micro et de bien vouloir vous présenter, par exemple de dire : "M. UNTEL, opposition municipale", etc.

(Entrée de Mme Chantal AMONCHOT-TAVERNIER)

Toujours à propos du déroulement des séances, puisque cela a un peu cafouillé la dernière fois, pour les votes, celui qui présentera la délibération demandera toujours en premier : "Qui s'abstient ?" Je rappelle qu'on considère que, pour les gens qui disent ne pas vouloir participer au vote, il s'agit d'une abstention. C'est la jurisprudence. Nous compterons et nous considérerons que les gens qui ne participent pas au vote s'abstiennent. Nous commencerons par l'abstention, puis nous procéderons aux votes contre et, par déduction, nous aurons les votes pour.

A chaque délibération, les élus ayant un pouvoir devront dire distinctement quelle est la nature de leur vote personnel et quelle est la nature du vote de la personne pour laquelle ils ont un pouvoir. Si vous avez deux fois le même vote, vous levez deux fois la main. Si ce n'est pas le cas, vous dites : "Je vote pour, mais la personne que je représente m'a chargé de voter contre ou de m'abstenir."

Je me permets de préciser cela parce que la dernière fois, nous étions un peu perdus sur un vote. J'annoncerai les résultats des votes de manière claire et s'il y a une contestation sur les votes, levez tout de suite la main pour que nous la réglions et que ce soit bien entériné avant que nous commencions une autre délibération. Aujourd'hui, puisque nous avons une sténotypiste, la Direction Générale va être soulagée puisqu'elle était chargée de prendre des notes et, en même temps, de tenir compte des votes.

Ce n'est pas une leçon de morale, mais je tiens à ce que les choses soient plus cadrées parce que la dernière fois, cela a été compliqué pour retrouver nos petits.

En revanche, si le personnel administratif ou technique voit qu'il y a une anomalie dans les votes, vous intervenez, vous me tapez sur l'épaule et vous dites : "On arrête tout parce qu'on n'a pas compris."

Toujours sans donner de leçon – moi aussi, j'ai parfois un peu d'indiscipline – je vous demande de bien écouter le rapporteur qui présente la délibération, de prendre la parole quand je vous la donnerai, et surtout de ne pas intervenir à la table administrative derrière, comme cela a été le cas la dernière fois. Nous réglerons cela entre nous.

J'espère que ces règles énoncées sont bien entendues par tout le monde et que nous pourrons travailler dans de bonnes conditions, même si elles n'étaient pas mauvaises. Il est vrai aussi que la dernière fois, le Conseil Municipal a duré plus de quatre heures et nous étions peut-être un peu fatigués.

Voilà pour ces questions de déroulement de séance. Nous allons passer à l'ordre du jour. Ce soir, il y a un certain nombre de questions. Je le dis pour le public assez nombreux et je le remercie d'être présent. Il y a 22 délibérations avec vote :

- Huit qui concernent les finances ;
- Deux qui concernent le personnel municipal ;
- Cinq qui concernent l'administration générale de la collectivité ;
- Sept qui concernent l'environnement et le cadre de vie.

Il y aura ensuite six délibérations sans vote. Après, nous aurons les questions diverses

éventuellement posées par les élus et, si nous ne finissons pas trop tard, j'espère que nous pourrons passer le micro au public pour toutes les questions que vous souhaitez poser.

Avant de commencer l'ordre du jour, j'ai une déclaration à faire.

"Chers collègues, Mesdames, Messieurs, l'opposition municipale a informé publiquement lors du dernier Conseil Municipal qu'elle portait plainte auprès du Procureur de la République au sujet des conditions de la procédure liée au Conseil Municipal du 11 janvier 2011, et ce Conseil Municipal avait traité au vote du budget 2011.

L'opposition municipale nous a annoncé qu'elle portait plainte pour deux motifs. Le premier motif était pour établissement d'attestations par des élus et du personnel cadre administratif faisant état de faits matériellement inexacts en s'appuyant sur les dispositions de l'article 441-7 du Code Pénal. Cet article précise que ces faits sont punissables jusqu'à 15 000 € d'amende.

Le deuxième motif était pour délibération fictive. Pour cela, l'opposition municipale s'appuie sur l'article 441-4 du Code Pénal ayant traité au faux en écriture publique. Cette infraction, si elle est caractérisée, est punissable de peines pouvant aller jusqu'à 15 ans de réclusion criminelle et à 225 000 € d'amende.

J'informe le Conseil Municipal ce soir que le parquet a classé sans suite la plainte émanant de M. BARGNOUX, de M. DUREL, de M. GAZEL, de M. GIRARD-LIOVINGUT, de Mme BONTHOUX, de Mme SOUCHE et de Mme SZCZEPANIAK.

J'informe également l'assemblée municipale que les personnes que je viens de citer, représentant l'opposition municipale, viennent de saisir à nouveau le Procureur, et cette fois le Procureur général, comme le Code de procédure pénale le leur permet, pour lui demander de diligenter une enquête par les services de la justice."

Voilà la déclaration que je voulais faire sans autre commentaire.

Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire ?

M. BLAIZE.- Je ne m'étendrai pas sur les motifs ou les raisons – ou les non raisons – qui vous ont amenés à déposer cette plainte.

Néanmoins, j'ai lu vos mémoires. J'ai remarqué que vous supposiez un certain nombre de choses et que ces suppositions étaient particulièrement ignobles – je vous le dis en vous regardant – c'est-à-dire, en bon français, le contraire de noble, c'est-à-dire bas, et en particulier pour un des cadres municipaux, en supposant qu'elle avait été achetée, donc qu'elle s'était vendue pour faire ce que vous dénonciez.

Je trouve que ce n'est pas admissible, d'abord parce que c'est une supposition, donc vous n'avez aucune preuve, mais en plus, vous le mettez quand même en noir sur blanc sur le papier. Qu'est-ce que cela veut dire ? Lui en voulez tellement ou en voulez-vous tellement au Maire et à ses adjoints que vous êtes prêts à inventer n'importe quoi ? Je trouve cela assez – j'hésitais à employer ce mot, mais jetons-le quand même – crapuleux et ignoble !

M. CHASSAIGNE.- Je souhaiterais rapidement insister sur le fait qu'il s'agit d'une procédure pénale, c'est-à-dire une procédure par laquelle on réclame une peine, une sanction (l'interdiction d'exercer pour les agents municipaux, amende, voire prison), ce qui est très grave et qui touche directement les personnes privées. On n'est pas sur de l'administratif pur. On est sur les personnes visées.

Cette intention de punir vise d'une part des élus, ce qui est déjà significatif de ce que peuvent engendrer des divergences politiques, mais vise aussi des agents du service public. Cette suspicion de malhonnêteté n'est pas acceptable. Elle est injuste et parfaitement regrettable.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur CHASSAIGNE. Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ?

M. DUREL.- Je vais faire un pot pourri d'un certain nombre de choses.

Je vais d'abord commencer par, au moment de la rentrée scolaire, toute la bonne leçon que nous avons reçue de la part de M. le Maire sur la façon dont nous devons nous comporter. Je m'engage personnellement à faire des efforts, mais je suis très admiratif de l'exemple donc je souhaite que les donneurs d'ordres ou les donneurs de leçons soient exemplaires, auquel cas, nous nous engageons à faire les efforts pour l'être. C'est un premier point.

Deuxième point, je suis extrêmement surpris d'être mis devant le fait accompli – je n'ai rien contre vous Madame – et d'apprendre en arrivant qu'une sténotypiste, à l'initiative de M. le Maire, donc le fait du prince, soit présente ici et enregistre sans que nous ayons été, ni de près, ni de loin, mis au courant au préalable. Je trouve la formule plutôt cavalière. A titre personnel, je suis choqué, surpris. C'est, une fois de plus, le mépris des élus que de les mettre devant le fait accompli et c'est une spécialité locale de M. le Maire ! Je suis désolé, mais c'est comme cela.

J'aurais aimé savoir de quel cabinet elle venait, si elle était travailleur indépendante. J'aurais souhaité savoir combien cela coûte, parce que je suppose que ce n'est pas gratuit, et je pense que c'est la moindre des choses que les élus soient mis au courant. Ce n'est pas le cas et cela m'autorise à dire que je ne pense pas que cette initiative fasse partie du règlement intérieur tel que nous l'avions prévu. Il y a un certain nombre d'articles qui disent quel est le rôle des uns et des autres, comme le rôle du secrétaire. L'article 16 dit un certain nombre de choses. L'article 18 dit "sans préjudice des pouvoirs du Maire". L'article 2121-16 dit que ces séances peuvent être retransmises par des moyens audiovisuels et pas de sténotypiste.

Une fois de plus, le règlement intérieur est bafoué à mon sens. Je le regrette, je le déplore. C'est facile de donner des leçons car après coup, on s'émancipe et on s'autorise à tordre le bras à un minimum de règles.

A titre personnel, je m'oppose et je ne suis pas d'accord, si bien que je contesterai bien sûr ce compte rendu dans l'intégralité de sa forme et de son fond. Je me réserverai d'ailleurs à l'avenir le moyen d'utiliser un dictaphone. Il n'y a pas de raison que je n'ai pas non plus, à titre personnel, les enregistrements de nos débats. Je regrette qu'on en arrive là.

Puisque le règlement n'est pas respecté, j'aimerais qu'on essaye de le remettre à l'ordre du jour, à condition qu'un certain nombre d'élus soient d'accord. Par notation écrite, nous sommes capables de le remettre à l'ordre du jour pour qu'il soit remis au goût du jour et qu'on écrive noir sur blanc un certain nombre de règles de fonctionnement qui, je l'espère, seront respectées à l'avenir. Pour le prochain Conseil Municipal, je ferai une lettre écrite pour que ce règlement intérieur soit remis à l'ordre du jour, c'est-à-dire rediscuté.

Concernant l'affaire pénale que vous avez évoquée, nous avons dit que nous allions au pénal parce que nous avons l'obligation d'être clairs. Maintenant, vous faites un débat public. Nous avons très bien vu quelles étaient vos méthodes. Nous les connaissons bien, elles sont habituelles. Ce sont vos façons de faire. C'est votre formation. Concernant le pénal, tant que le fond ne sera pas jugé, nous nous ferons discrets.

Je veux simplement dire que, là encore, les mots ont de l'importance et voici ce qui a été écrit : "L'infraction est insuffisamment caractérisée." Que faut-il ? Quand une infraction est insuffisamment caractérisée, il suffit qu'on la caractérise un peu mieux. C'est pour cela que nous sommes retournés vers le Procureur général.

Maintenant, Monsieur BLAIZE, quand vous traitez l'opposition de façons de faire crapuleuses, cela n'engage que vous, mais ce n'est pas très glorieux, au niveau des élus, d'employer de tels adjectifs ! Ceci dit, cela ne m'étonne pas de votre part.

Je m'oppose à ce que les comptes rendus soient pris, sans que nous ayons été prévenus préalablement, par une sténotypiste.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Je voudrais revenir sur deux choses.

La première concerne ce compte rendu nouvelle formule. Nous avons souvent discuté, au sein de cette assemblée et en privé, de savoir si nous faisons ou non retranscrire de façon dactylographiée les séances par une personne comme cela. Cela avait été tranché et on avait dit non parce que chaque élu, en plus du travail du personnel municipal, fait passer ses interventions et aide donc à la rédaction du compte rendu. Il me semble que nous avons trouvé un certain rythme de croisière – les comptes rendus ne font plus l'objet de contestations – et cela se passait relativement bien.

Je suis très surpris aujourd'hui d'apprendre cela, sans aucune information, même pas un petit mail, parce que si vous ne voulez pas nous parler, vous pouvez au moins nous envoyer un courriel pour nous informer que les règles du jeu ont changé au niveau de la retranscription des débats du Conseil Municipal.

C'est quand même un point important, Monsieur le Maire, puisque quand vous étiez leader de l'opposition municipale, vous aviez vous-même sollicité, me semble-t-il, la rédaction d'un tel compte rendu. C'est un point important pour le fonctionnement du Conseil Municipal et dans les relations de l'opposition et de la majorité municipale. Je note que ce point, qui me paraît être important et qui l'était pour vous quand vous étiez dans l'opposition municipale, ne fait pas l'objet de dialogue entre le Maire et l'opposition. Je le regrette.

Sur l'affaire au pénal, je répondrai comme vous, Monsieur le Maire, quand vous parlez de vos contentieux, et je dirai : "C'est en cours". Comme c'est en cours, je n'en parle pas.

Mme BONNEMOY.- Je suis bien contente qu'il y ait une sténotypiste. C'est quelque chose que j'ai pu apprécier dans de nombreuses réunions et je trouve que c'est un gage d'exhaustivité des débats. Pour avoir siégé devant Christiane (SERRE), c'est une vraie galère pour elle et ses collègues !

Je pense que nous devons nous en réjouir. A mon avis, c'est quelque chose de franc, de transparent et c'est une très bonne chose. Ce n'est pas vrai que nous faisons toujours passer nos interventions. Jérôme, vous êtes le premier, nous nous éparpillons, nous sommes des bavards et nous ne faisons jamais tout passer. Du coup, ce n'était pas facile pour les personnes qui étaient derrière nous. Je suis bien contente. Je trouve que c'est une bonne initiative.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Parlez pour vous !

Mme BONNEMOY.- On aurait peut-être dû nous prévenir, mais ce n'est pas dramatique. C'est quelque chose de plutôt sain dans une assemblée démocratique.

M. LE MAIRE.- Merci, Frédérique.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Je regrettais le manque d'information de la part de M. le Maire dans mon intervention. Vous la relierez puisqu'elle sera retranscrite.

Mme FORTE.- Je voudrais juste ajouter un élément par rapport à ce qu'a dit M. DUREL concernant la plainte au pénal. Il vient de dire, si je ne me trompe pas, que nous venions de mettre l'affaire devant le public. Si mes souvenirs sont bons, au dernier Conseil Municipal, M. BARGNOUX l'a annoncé publiquement. Vous me direz si je me trompe.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Il l'a annoncé sans le commenter.

Mme FORTE.- M. SINSARD ne l'a pas commenté. Après, M. le Maire a donné la parole aux élus.

Deuxièmement, et nous nous en arrêtons peut-être là, j'aimerais savoir comment vous qualifiez l'attitude qu'ont certains élus, notamment de l'opposition, de rentrer dans cette salle et de ne pas venir nous saluer, à part une personne ou deux ?

M. DUREL.- Là encore, je pense que l'arroseur pourrait être arrosé. Par principe, je veux

bien être courtois. Quand on me dit bonjour, je dis bonjour, mais quand on ne me dit pas bonjour dans certaines assemblées, je considère qu'on n'a pas envie de me le dire et je fais la réciprocité. C'est tout.

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- Bonsoir Messieurs Dames. J'étais absente, mais pas de mon fait, au début du Conseil Municipal donc je n'ai pas pu intervenir par rapport au compte rendu du dernier Conseil Municipal. Je rappelle que j'avais fait passer le contenu de mon intervention, qui était le document 2, et c'était seulement ce document 2 qui était le contenu de mon intervention de la page 10. Une petite phrase est restée disant "rappelle l'obligation de". Je n'ai rien rappelé du tout donc je demande à ce que ces deux phrases soient retirées.

C - DELIBERATIONS AVEC VOTE

1 - Finances

1. Délibération n°66-09-2012 : Demande de garantie d'emprunts pour l'OPHIS du Puy-de-Dôme – Logements rue des Meuniers

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- Cette demande de garantie d'emprunts à hauteur de 100 % émane d'OPHIS. Elle concerne la construction de 80 logements étudiants qui aura lieu sur la Rue des Meuniers. Deux prêts vont être mis en place. Un prêt qualifié de PLS pour un montant de 2 155 000 € sur 39 ans interviendra et l'indexation sera sur Livret A. Il y aura un deuxième prêt, qualifié de prêt PHARE, d'un montant de 1 150 000 €, sur une durée également longue de 39 ans, et également indexé sur Livret A.

Il convient de préciser que, pour ce type de prêt, contrairement à d'habitude, il n'y aura pas de phase de pré-financement.

C'est une garantie assez classique qui est demandée systématiquement par la Caisse des Dépôts et Consignations qui finance le logement social au profit de l'OPHIS du Puy-de-Dôme qui construit cette résidence étudiants sur le campus.

Y a-t-il des questions sur cette délibération spécifique ? (*Néant*)

Nous allons pouvoir procéder au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)
- Des votes contre ? (*Néant*)

Je vous remercie.

La délibération n°66 est adoptée à l'unanimité.

2. Délibération n°67-09-2012 : Bien communal – Cession d'un camion-benne

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- Il s'agit d'un véhicule qui a été acquis en 1996 par la commune pour 15 627 €. A l'époque, c'étaient des francs, mais nous le traduisons en euros pour avoir une référence qui nous est commune aujourd'hui. Si la délibération est prise, ce véhicule sera vendu pour 1 500 € à un acheteur qui exerce dans le domaine viticole et qui est évidemment d'accord pour accueillir ce véhicule datant de 16 ans.

Dans la mesure où il y a annihilation de bien, nous prenons une délibération spécifique.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (*Néant*)

- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)
- Des votes contre ? (*Néant*)

Je vous remercie.

La délibération n°67 est adoptée à l'unanimité.

3. Délibération n°68-09-2012 : Subvention exceptionnelle à l'Harmonie Aubiéraise pour l'achat de costumes

Rapporteur : M. Eric CROUZET

M. CROUZET.- Cette délibération concerne une subvention exceptionnelle que nous vous demandons d'allouer à l'Harmonie Aubiéraise pour l'achat de nouvelles tenues vestimentaires.

Les gens habitués aux manifestations communales connaissent les progrès qui ont été faits par notre Harmonie sous l'impulsion de son chef. Ils ont souhaité donner un aspect un peu plus jeune à leurs tenues.

Ce devis qui nous est parvenu concerne l'achat de 40 costumes pour un coût total de 8 760 €. L'association prend à sa charge 40 % de cette somme. Le Conseil Général prend à sa charge 20 % de cette somme. Nous vous demandons d'allouer à cette association une subvention de 3 504 € correspondant à 40 % de ces frais.

Y a-t-il des commentaires ? (*Néant*)

Je vous propose de passer au vote.

- Y a-t-il des gens contre ? (*Néant*)
- Des gens qui s'abstiennent ? (*Néant*)

Je vous remercie.

La délibération n°68 est adoptée à l'unanimité.

4. Délibération n°69-09-2012 : Subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque de hand-ball, équipe "Fanion" pour montée en national

Rapporteur : M. Eric CROUZET

M. CROUZET.- Cela concerne, là encore, une subvention exceptionnelle allouée à une association, en l'occurrence l'Amicale Laïque section hand-ball pour son équipe "Fanion" qui, après les brillants résultats de la saison dernière, accède au niveau national. Comme vous pouvez vous en douter, cela engendre des frais supplémentaires conséquents, en particulier en ce qui concerne les transports (les déplacements) mais également les frais d'arbitrage.

Le surcoût pour cette association a été chiffré, devis à l'appui, à environ 20 000 € pour la saison. Cette association s'est déjà débrouillée auprès d'autres collectivités pour obtenir, comme ils en ont le droit, une subvention. Ils ont promis au Conseil Général d'une subvention de 5 000 €, promesse de Clermont Communauté de 9 000 €. Il resterait un excédent de 6 000 € à financer.

Nous proposons, puisque cette montée est effective et que les frais commencent dès maintenant, d'allouer sur le budget 2012 une subvention de 3 000 €. Nous verrons plus tard pour une subvention de 3 000 € sur le budget 2013.

Y a-t-il des remarques ?

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas une remarque mais un complément. Je voulais simplement informer le Conseil Municipal que la Commission sports de Clermont Communauté, dont je fais partie avec Montserrat FORTE, se réunit le 26 septembre avec, dans son ordre du jour, la question de la subvention pour l'Amicale Laïque d'Aubière section hand-ball. Nous défendrons cela, mais je pense qu'il n'y aura pas de difficulté. C'est le principe d'une équipe qui monte au niveau national.

Encore une fois, je vous félicite. Je vois qu'il y a des responsables au fond de la salle. En principe, cela ne devrait pas poser de difficulté, mais la Commission donnera un avis et le Conseil communautaire de novembre ou décembre entérinera, je l'espère, cette subvention qui sera allouée à l'Amicale Laïque.

M. CROUZET.- Y a-t-il d'autres commentaires ? (*Néant*)

Je vous propose de passer au vote.

- Y a-t-il des abstentions ?

M. CHASSAIGNE.- Je ne prendrai pas part au vote en ma qualité de représentant de l'Amicale et j'ai cru comprendre que cela valait pour une abstention, donc c'est l'abstention.

M. CROUZET.-

- Y a-t-il des gens qui votent contre ? (*Néant*)

Je vous remercie.

La délibération n°69 est adoptée à la majorité.

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- A présent, il s'agit de voter deux délibérations qui concernent le même objet, à savoir les activités du temps périscolaire de midi.

5. Délibération n°71-09-2012 : Activités périscolaires – Partenariat entre la Commune et l'ASPTT de Clermont-Ferrand pour la mise en place d'une activité périscolaire d'athlétisme dans les écoles publiques d'Aubière

Rapporteur : Mme AMONCHOT-TAVERNIER

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- Nous allons voter, si vous êtes d'accord, pour que la commune mette à disposition pour l'ASPTT les locaux pour encadrer une activité d'athlétisme à Beudonnat. L'ASPTT mettra à disposition le matériel nécessaire et désignera en début d'année scolaire un animateur qui possède le diplôme pour exercer cette activité.

Ces séances auront lieu une fois par semaine à partir de début octobre. La personne qui encadre sera rémunérée au prix de 29 € pas prestation. Nous partons sur un rythme de 25 séances pour l'année scolaire. Bien sûr, le paiement de l'activité sera fait en fonction du nombre de séances réalisées. Seules les séances réalisées seront indemnisées.

Cela vient compléter le dispositif qui est en place actuellement avec du hand-ball. Il y aura d'autres activités encadrées par les animateurs sportifs municipaux. Ces animateurs sportifs municipaux proposeront du ping-pong le jeudi sur le groupe Vercingétorix. Il sera proposé aussi le vendredi du hand-ball à Vercingétorix. C'est dans le cadre de l'Amicale. Sur Beaudonnat, il y aura des arts martiaux proposés par des animateurs municipaux.

Je vous demande de voter la subvention pour permettre la pratique de l'activité de l'athlétisme par l'ASPTT au niveau du groupe scolaire Beaudonnat.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Nous avons sur table une nouvelle convention, mais je la découvre comme vous donc je ne sais pas s'il y a beaucoup de modifications par rapport à la précédente.

M. LE MAIRE.- Il y a simplement le nom de l'intervenant.

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.-

- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)
- Y a-t-il des votes contre ? (*Néant*)

La délibération n°71 est adoptée à l'unanimité.

6. Délibération n°70-09-2012 : Activités périscolaires – Subvention exceptionnelle au Comité Départemental de Badminton du Puy-de-Dôme

Rapporteur : Mme AMONCHOT-TAVERNIER

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- L'activité de badminton sera proposée le mardi, une fois par semaine, aux enfants sur le groupe scolaire Vercingétorix.

Nous demandons au Conseil Municipal de bien vouloir allouer une subvention exceptionnelle de 727 € au Comité Départemental pour l'année. Cette fois-ci, on verse la subvention directement au Comité Départemental. Ce montant de subvention correspond au même nombre de séances, au même tarif que précédemment.

Y a-t-il des questions ? Je suppose que là aussi, seul le nom de l'animateur a été rajouté à la convention que nous avons sur table ?

M. LE MAIRE.- Oui.

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.-

- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)
- Y a-t-il des votes contre ? (*Néant*)

Je vous remercie.

La délibération n°70 est adoptée à l'unanimité.

7. Délibération n°72-09-2012 : Mise en vente de matériels sur le site Internet webencheres.com

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- Je reprends le micro pour vous parler d'une délibération qui a trait à la mise en vente de matériels sur un site Internet. Nous souhaitons tester ce nouveau média, ce nouveau canal. C'est une manière de se séparer de certains matériels et mobiliers communaux.

Le principe est relativement simple. Il s'agit tout simplement de déterminer un prix plancher en dessous duquel la cession n'intervient pas, de définir le pas de l'enchère, c'est-à-dire le niveau à partir duquel on peut enchérir, le montant qui permet d'augmenter le tarif, et la durée de l'enchère. Ce sont les trois composantes qu'il nous faut renseigner sur ce site qui fonctionne maintenant depuis quelques mois.

Je suis allé voir. Ce site s'appelle webencheres.com. Au niveau des références régionales, sachez par exemple que le SDIS de la Haute-Loire l'a utilisé pour vendre du matériel de pompiers. La Communauté d'agglomérations du Puy a également utilisé ce nouveau moyen de se séparer de matériel communal.

Pour être transparent, l'opérateur prend 10 % du prix de la transaction. Le reste nous revient évidemment.

Parmi les matériels qui seront proposés sur le site si la délibération est adoptée, figureront un certain nombre de matériels. Je vais vous les citer de manière rapide. Il y aura des pneus, un Renault Express datant de 1987, une saleuse-sableuse, un compresseur, un arroseur de terrain, du matériel de gymnastique et une cuve de gasoil.

Ce site est destiné aux collectivités mais également aux particuliers. Si, dans cet inventaire à la Prévert, vous avez envie d'acheter quelque chose, libre à vous d'aller sur le site. Je ne fais pas de publicité, mais puisque nous souhaitons nous séparer du matériel, c'est un nouveau moyen que nous allons expérimenter. Si cela fonctionne, nous le renouvellerons. Si cela ne fonctionne pas, nous ferons comme nous faisons jusqu'à présent.

Y a-t-il des questions complémentaires ? (*Néant*)

- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)
- Des votes contre ? (*Néant*)

La délibération n°72 est adoptée à l'unanimité.

8. Délibération n°73-09-2012 : Décision modificative n°02 – Autorisation spéciale – Commune

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- C'est la deuxième décision modificative que nous prenons. Elle prend en compte certaines délibérations qui ont d'ores et déjà été adoptées. Il y a également un certain nombre de dépenses nouvelles ou dépenses que nous avons retranchées du budget car c'est le lot commun d'une commune de voir son budget évoluer au fil du temps en fonction de la réalisation ou de la non réalisation de certains événements.

Je ne vais pas vous citer les montants. Ce serait un peu fastidieux. Je vais vous citer les masses.

En fonctionnement, le montant supplémentaire de dépenses et de recettes qui sera inscrit à l'occasion de cette décision modificative s'élève à 387 000 €. Je vais vous citer les principaux postes en recettes et en dépenses.

En recettes, parmi les principaux montants, figurent :

- 180 000 € de dotations supplémentaires de Clermont Communauté qui n'avaient pas été budgétisées jusqu'à lors ;
- 60 000 € de droits de mutation supplémentaires ;
- 84 000 € émanant, d'une part, de la CAF et, d'autre part, de la mise à disposition du complexe Pladner, en particulier auprès du SUAPS qui nous paye pour pouvoir bénéficier de cette infrastructure ;
- des cessions et des dotations complémentaires.

En dépenses de fonctionnement, nous allons réduire un montant que nous avons inscrit sur la ligne énergie. Le premier trimestre a été moins rigoureux que nous ne l'avions imaginé. Nous avons inscrit une somme plus importante que celle que nous consommerons visiblement, sauf si les trois mois qui viennent sont particulièrement rigoureux d'un point de vue climatique, mais cela devrait bien se passer.

En dépenses, figure également une somme de 6 000 € liée aux subventions exceptionnelles que nous avons vues préalablement.

Il y a surtout une somme de 415 000 € en dépenses qui viennent abonder l'autofinancement de la commune et nous utilisons pour cela le transfert à la section d'investissement. L'autofinancement de la commune, qui était faible évidemment au budget, vient d'augmenter de manière substantielle. Nous trouverons évidemment la traduction de ces chiffres dans le compte administratif 2012, mais nous n'en sommes pas encore là.

Concernant la section d'investissement, le montant supplémentaire s'élève à 55 000 €. On trouve en dépenses et recettes une diminution de crédits d'emprunts de 500 000 €. Cela correspondait à une ligne de trésorerie que nous avons prise par précaution, que nous n'avons pas utilisée, donc nous ne la renouvelons pas et nous retranchons ces sommes que nous avons préalablement inscrites en dépenses et en recettes.

Sinon, en recettes, figurent :

- les 415 000 € du virement de la section de fonctionnement dont je viens de parler ;
- une subvention du Conseil Général du Puy-de-Dôme pour les travaux qui ont été entrepris à Bourzac à hauteur de 130 000 € ;
- 10 000 € issus des travaux d'économie d'énergie effectués sur le groupe scolaire Beudonnat.

En dépenses, il y a des diminutions de crédits. En fait, ce sont des dépenses qui sont repoussées, que nous avons inscrites et que nous ne réaliserons pas sur l'exercice. Cela ne veut pas dire que nous les annulons. Cela veut dire qu'elles sont repoussées. Figurent parmi ces dépenses :

- 90 000 € sur les bâtiments scolaires ;
- 25 000 € correspondant à la passerelle sur l'Artière. C'est un montant que nous retrouverons sur 2013. Comme le projet n'était pas tout à fait mature sur 2012, cette somme sera à nouveau inscrite sur 2013 ;
- 100 000 € de diminution de crédits correspondant à un poste gros travaux de voirie qui ne se sont pas réalisés.

En augmentation de crédits, figureront des dépenses qui concernent :

- la mise en sécurité du carrefour Mont Mouchet/Gidon pour 100 000 € ;
- l'achat d'une balayeuse pour 162 000 € ;
- des travaux inhérents à la salle partagée pour 40 000 € ;
- des montants correspondant aux complexes Gidon et Bourzac à hauteur de 380 000 € correspondant à des travaux qui n'étaient pas encore budgétisés.

Nous arrivons ainsi, en retranchant les plus et les moins, à une augmentation globale des dépenses et des recettes d'investissement de 55 000 €.

Voilà les principaux postes qui caractérisent la décision modificative n°02 que nous vous proposons.

Si vous souhaitez prendre la parole, les micros sont à votre disposition.

M. DUREL.- Je ne vais pas rentrer dans le fond. Nous aurons d'autres instances pour examiner cela. Nous serons probablement amenés à dire, comme chaque année, qu'il y a un écart extraordinaire entre le prévu et le réalisé, mais nous sommes habitués à le dire. Ce n'est pas l'objet de mon intervention d'aujourd'hui.

A la quatrième ligne, concernant les honoraires, il y a 20 000 € d'augmentation de crédits. J'imagine qu'il s'agit des contentieux. Il n'y a pas forcément que le nôtre. Il doit y en avoir d'autres. Je poserai pour la prochaine fois une question écrite qui sera très claire et qui concernera la question de tous les contentieux et de tous les coûts engagés en fonction de ces contentieux. Merci.

M. GILLIET.- Je ne veux pas faire de réponse polémique, je n'ai pas tellement envie d'ailleurs, mais quand on est attaqué, il faut se défendre. Lorsqu'on se défend, on prend des avocats. Cela nous coûte forcément. Si cette dépense est liée à des honoraires d'avocats, vous en portez en partie la responsabilité par les différentes actions que vous avez menées récemment.

M. DUREL.- Ce n'est pas l'objet de la question que j'ai posée. Je la poserai de manière écrite et vous devrez nous rendre des comptes. C'est factuel. Cela fait partie de l'information que les élus peuvent avoir. Je ne vous demande pas du tout de la polémique, je vous demande les contentieux et les coûts à côté. C'est tout.

M. GILLIET.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*)

Je suis un peu surpris dans la mesure où il faut quand même que je signale à l'assemblée présente qu'au préalable des Conseils Municipaux, un travail de commission intervient. Cette commission est un lieu de travail et d'échange. L'opposition n'est pas venue lors des dernières Commissions des finances, sans prévenir, donc je suis un peu surpris par cette attitude et je pense qu'il est de bon ton le mentionner.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Il est de bon ton de le mentionner pour qui ? Pour vous ? Je dis publiquement que j'ai dû envoyer un certain nombre de mails et fait des demandes au Président de la Commission et à son Vice-Président, M. GILLIET, pour indiquer, comme Christine BUISSON je crois, qu'à 18 h, j'ai des difficultés professionnelles pour me libérer et pour assister à une réunion de commission. Traditionnellement, et je pense que les élus qui ont un peu d'expérience autour de cette table le sauront, les commissions commencent à 18 h 30.

Quand on ne peut pas venir et qu'on ne s'excuse pas, c'est parce qu'on essaye de venir mais on n'y arrive pas. Vous ne voulez pas changer l'heure de la commission parce que cela vous arrange de la faire à 18 h. Cela peut ne pas en arranger certains.

En plus, pour la bonne information de l'assemblée, il est arrivé une fois aussi que M. GILLIET nous ait convoqués à une commission où il n'est pas venu. Il a signé la convocation, mais il ne s'est pas déplacé.

On peut déballer tout un tas d'anecdotes. C'est toujours très intéressant ! A la dernière réunion, il n'y avait pas les élus de l'opposition, oui ! C'est factuel.

M. SOULIGNAC.- La Commission urbanisme commence à 18 h 30. Il n'y avait également aucun élu de l'opposition.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Je m'étais excusé.

M. SOULIGNAC.- Vous étiez excusé, mais vous étiez le seul.

M. DUREL.- Je suis désolé, mais j'ai envoyé un mail au secrétariat. Donc avant d'affirmer, vérifiez !

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas sûr que ce débat intéresse beaucoup l'assemblée.

M. DUREL.- Ce n'est pas moi qui l'ai lancé !

M. LE MAIRE.- Pour répondre à mon collègue Jérôme GIRARD-LIOVINGUT, je suis membre de la Commission des finances depuis 1989. La Commission a toujours commencé à 18 h, cher collègue. Il se trouve que nous sommes un certain nombre de retraités au sein du Conseil Municipal. Vous sortez à 18 h 30, c'est dommage. Nous ne pouvons pas adapter tous les horaires à ceux des conseillers municipaux.

Je souhaite que nous fermions ce débat, qui n'est pas forcément intéressant, et que nous poursuivions l'ordre du jour du Conseil Municipal. C'est encore à toi, Laurent ?

M. GILLIET.- Je vous propose de passer au vote sur cette décision modificative n°02 du budget.

- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)
- Des votes contre ? (*7 voix*)

La délibération n°73 est adoptée à la majorité.

2 - Personnel

9. Délibération n°74-09-2012 : Créations de poste – Adjoints techniques de 1^{ère} classe

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Un agent des services techniques a été reçu au concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe et un deuxième à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

M. le Maire nous propose de voter pour accepter cette promotion et transformer les postes respectifs d'adjoint technique de 2^{ème} classe en postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Y a-t-il des questions ?

M. GAZEL.- Pouvons-nous connaître le nom des personnes concernées ?

Mme BOURCHEIX.- Nous ne donnons pas les noms en Conseil Municipal.

M. LE MAIRE.- Passez au secrétariat de direction. On vous les donnera. Vous comprenez bien que nous ne pouvons pas donner les noms publiquement.

Mme BOURCHEIX.-

- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)
- Des votes contre ? (*Néant*)

Merci.

La délibération n°74 est adoptée à l'unanimité.

10. Délibération n°75-09-2012 : Suppressions de poste – Attaché territorial

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Actuellement, il y a deux postes d'attaché territorial vacants au tableau des effectifs suite à deux détachements. Comme tout le monde peut le comprendre, un agent ne peut occuper deux postes en même temps.

M. le Maire vous propose donc une révision du tableau des effectifs et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la suppression de ces deux postes d'attaché.

Y a-t-il des questions ?

M. GAZEL.- Je vais poser ma question autrement sinon, vous allez me faire la même réponse. Les deux postes d'attaché territorial étaient occupés pour quelle fonction ?

Mme BOURCHEIX.- Le premier était occupé par un agent qui a été détaché à la préparation de l'ENA. Son poste de DGS est devenu vacant et a été suppléé par une personne qui était attachée, ce qui fait que les deux postes d'attaché sont vacants.

M. GAZEL.- D'accord. Merci.

Mme BOURCHEIX.- Nous passons au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)
- Des oppositions ? (*Néant*)

Merci.

La délibération n°75 est adoptée à l'unanimité.

3 - Administration générale

11. Délibération n°76-09-2012 : EPF-SMAF – Adhésion d'une nouvelle commune

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Ebreuil, département de l'Allier, a demandé son adhésion à l'Etablissement Public Foncier.

On demande au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle adhésion.

Y a-t-il des commentaires ? (*Néant*)

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui est contre ? (*Néant*)

La délibération n°76 est adoptée à l'unanimité.

12. Délibération n°77-09-2012 : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Comité de Pilotage du programme local de prévention des déchets

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Le Conseil de Communauté, Clermont Communauté, a essayé de mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets. Il a été décidé de créer un Comité de Pilotage composé :

- du comité de suivi ;
- d'un collège des élus locaux ;
- d'un collège des institutions ;
- d'un collège société civile dans lequel il y a des habitants, des entreprises, des associations ;
- d'un collège services de l'Etat.

C'est prévu dans le cadre d'un accord cadre avec l'ADEME.

Ce Comité de pilotage aura un rôle consultatif et aura pour missions d'être :

- force de proposition et de réflexion ;
- une instance d'observation, d'information et de communication ;
- une aide à l'élaboration des objectifs et des résultats.

Il s'agit de désigner un représentant de la commune d'Aubière pour siéger au sein du collège des élus locaux.

Qui se présente ? Qui est candidat ?

(M. BLAIZE lève la main)

Jacques BLAIZE est candidat. Y a-t-il un autre candidat ? (*Néant*)

Voulez-vous que nous fassions un vote à bulletin secret ? (*Les élus répondent négativement*)

Il n'y a pas de commentaire non plus ? (*Néant*)

- Qui s'abstient ? (*2 voix*)
- Qui est contre ? (*Néant*)

La délibération n°77 est adoptée à la majorité.

Jacques BLAIZE sera le représentant de la commune d'Aubière au Comité de pilotage du programme local de prévention des déchets.

13. Délibération n°78-09-2012 : Désignation de deux représentants du Conseil Municipal à la Commission Communale de Publicité

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Il existe au sein de la Mairie une Commission Communale de publicité composée des membres suivants :

- Mme Josette LUCARD ;
- M. Serge FABBRO ;
- Mme Paulette RIBES-POUZADOUX ;
- M. Frédéric BOUE ;
- M. Alain GAZEL.

En date du 1^{er} septembre 2012, M. le Maire a reçu une lettre de Mme Josette LUCARD l'informant de sa demande de démission de ladite Commission.

Nous vous rappelons également la désignation en date du 20 janvier 2012 de M. Vincent SOULIGNAC en qualité d'adjoint à la Commission UHDE et que son arrêté de délégation de fonctions et de signature prévoit parmi ses diverses missions attribuées "les enseignes, pré-enseignes et publicités".

Il serait donc opportun que M. SOULIGNAC participe à cette commission.

Suite à la démission de Mme LUCARD, il est opportun de nommer aussi un deuxième membre. Se présentent M. Vincent SOULIGNAC et Mme Montserrat FORTE. Y a-t-il d'autres personnes qui désirent se présenter à cette commission ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? (*2 voix*)
- Y a-t-il des oppositions ? (*Néant*)

La délibération n°78 est adoptée à la majorité.

Merci. M. Vincent SOULIGNAC et Mme Montserrat FORTE sont nommés à la Commission Communale de Publicité.

14. Délibération n°79-09-2012 : Nomination d'un conseiller délégué à l'Energie, l'Environnement, l'Aménagement du territoire

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Par délibération du 21 mars 2008, trois postes de conseillers municipaux délégués avaient été créés. A ce jour, deux postes sont vacants en raison, d'une part, de la démission du conseiller délégué à la Démocratie Locale et, d'autre part, de la modification de la délégation de la conseillère déléguée au Commerce en délégation d'adjointe.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite nommer un conseiller délégué à l'Energie, l'Environnement, l'Aménagement du territoire en la personne de M. Jacques BLAIZE.

Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

M. FABBRO.- C'est une délibération intéressante dans la mesure où la transition énergétique et la préservation de l'environnement sont des sujets importants pour toutes les collectivités locales, responsables de l'avenir d'un territoire et du cadre de vie de ses habitants.

De plus, il est évoqué l'aménagement du territoire à travers la Communauté d'agglomération et le Grand Clermont d'aujourd'hui, à travers la Plaque Urbaine de demain, qui est un sujet qui est en train de poindre. Cela doit permettre de mettre en place des politiques communales cohérentes avec ces orientations qui sont mises en place à d'autres échelles territoriales.

Aussi, la désignation très clairement affirmée d'un conseiller municipal délégué permettra à notre collègue, Jacques BLAIZE, de vraiment s'investir en toute légitimité pour venir en aide dans un travail collectif auprès de son collègue et adjoint Vincent SOULIGNAC.

Concrètement, au niveau communal, Jacques BLAIZE pourra s'investir sur sa mission de suivi d'énergie avec l'ADUHME et sûrement travailler sur la prise en compte et la mise en œuvre du PU avec le SCOT.

Évidemment, nous aurions souhaité avoir un arrêté de délégation qui donnerait un cadre plus précis de sa mission et de ses relations avec l'adjoint Urbanisme. Néanmoins, nous sommes favorables à cette nomination. Je parle au nom du groupe PS et Apparentés.

M. BLAIZE.- Je voudrais simplement dire deux ou trois choses.

La première chose est qu'avant cette nomination – qui, je l'espère, sera approuvée – je faisais le travail. Cela fait plus d'un an que je le fais.

Deuxièmement, je suis sensible à ce que vient de dire mon collègue Serge FABBRO. Néanmoins, pour l'instant, on ne peut pas détailler précisément l'articulation entre l'adjoint et moi-même. D'abord, on ne va pas vous raconter notre vie privée, et puis c'est une évolution. Ce n'est pas figé. J'essaie de ne pas figer les choses dans un texte délibéré au Conseil Municipal.

Troisièmement, concernant l'aménagement du territoire, une partie de cet aménagement du territoire s'entend aussi en termes de démocratie locale, pour rassurer mon deuxième voisin de droite, au sens géographique du terme. Je ne préjuge pas du reste.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. DUREL.- Oui. Je ferai une déclaration globale sur les deux délibérations car même si ce n'est pas sur les mêmes contenus, c'est la même chose. En attendant, je ne prendrai pas part au vote. Cela se traduira par une abstention.

M. LE MAIRE.- Vous ferez votre déclaration après ?

M. DUREL.- Oui.

Mme BOURCHEIX.- Nous pouvons passer au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? (2 voix)
- Y a-t-il des oppositions ? (Néant)

La délibération n°79 est adoptée à la majorité.

Merci. M. BLAIZE est élu conseiller délégué.

15. Délibération n°80-09-2012 : Nomination d'une conseillère municipale

déléguée aux Affaires Scolaires et aux Commissions de sécurité

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Les mêmes conditions étant là, M. le Maire propose de nommer une conseillère municipale déléguée aux Affaires Scolaires et aux Commissions de sécurité en la personne de M. Françoise SIOLY.

Y a-t-il des questions ?

Mme SZCZEPANIAK.- Oui. Tout le monde sait que vous avez une adjointe chargée de la vie scolaire et je voudrais savoir quelles sont les différences entre les délégations de Mme TAVERNIER et celles de Mme SIOLY.

Mme BOURCHEIX.- A cette rentrée 2012, les tâches périscolaires, et même certaines tâches scolaires, sont en nette augmentation par rapport aux années précédentes.

Il y a notamment eu les préconisations de l'étude menée par les Francas qui indique qu'il est nécessaire que la commune mette en place un projet éducatif local. Ce projet implique une réflexion globale sur le temps périscolaire, notamment par rapport au partenariat avec le centre de loisirs. Ce projet pourrait avoir d'importantes retombées en termes d'organisation et de finances. Il est donc important d'avoir un élu qui en soit le référent.

Ensuite, nous avons procédé à la municipalisation du personnel de restauration. Il est donc nécessaire d'assurer le lien entre le cuisinier et ce personnel, et de contrôler de manière régulière la qualité des repas.

De plus, le développement des activités sportives sur le temps méridien a nettement augmenté. Il y en a pratiquement tous les jours. Il est important d'assurer un suivi et une coordination de ces partenariats.

Ensuite, à la demande des parents d'élèves, nous allons étudier la mise en place d'une étude encadrée auprès des enfants. Il y a besoin de coordination entre les écoles, le centre de loisirs et l'AFEV.

Toutes ces tâches qui viennent en supplément seront assurées par Mme SIOLY. Cela n'enlève rien aux tâches de Mme TAVERNIER. C'est simplement un surcroît de travail.

En plus, mais cela n'a rien à voir avec les affaires scolaires, concernant les Commissions de sécurité, M. ROCHE ayant démissionné, c'est Mme SIOLY qui les assure.

Mme SZCZEPANIAK.- Je voudrais poser une question à Mme SIOLY et savoir comment elle compte articuler sa délégation par rapport au travail mené par Mme TAVERNIER dans les écoles. Finalement, je pense que ce que vous nous annoncez, Madame BOURCHEIX, était déjà la délégation de Mme TAVERNIER.

Mme BOURCHEIX.- Il n'empêche que c'est un surcroît de travail. Il n'est pas anormal de lui donner une aide.

Mme SIOLY.- Je pense que nous pouvons travailler en bonne intelligence ensemble.

Mme SZCZEPANIAK.- Je ne doute pas de votre intelligence et je ne doute pas que vous souhaitez travailler avec Mme TAVERNIER de la sorte. En revanche, nous connaissons tous les dissensions qui existent aujourd'hui et je voudrais savoir quelle part vous allez prendre, notamment dans les commissions puisque cela me concerne directement. Je fais partie des Commissions sur la vie scolaire. Je voulais simplement savoir si Mme TAVERNIER va mener la Commission.

Mme SIOLY.- Mme TAVERNIER va continuer à mener la Commission. C'est elle qui est adjointe.

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- Je souhaitais faire une remarque préalable avant cette délibération au sujet d'un article de la presse locale qui est paru le 7 septembre 2012 concernant la rentrée scolaire, où il a été noté en légende de la photo : "Marie-Françoise SIOLY, adjointe en charge des Affaires Scolaires." Je rassure l'assemblée, c'est bien moi qui occupe ce poste d'adjointe Enfance, Jeunesse, Education et Vie Scolaire.

Mme SIOLY.- Je pense que personne n'a de doute là-dessus.

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- En revanche, je n'ai pas vu de communiqué corrigeant cette erreur et je le regrette vivement.

Au cours d'une rencontre du groupe majoritaire la semaine dernière, j'ai appris le souhait de M. le Maire de nommer une conseillère municipale déléguée aux Commissions de sécurité et aux Affaires Scolaires pour assister aux conseils d'école.

Le 18 septembre, un message de Mme la Directrice Générale des Services fait état de la nécessité de la création de ce poste évoqué par le Maire pour les raisons que la première adjointe vient de signaler.

Ceci est bien sûr le travail que je fais actuellement, selon la délégation que j'ai reçue de M. le Maire. C'est le travail que je peux encore faire et pour lequel je n'ai pas demandé d'avoir un conseiller délégué à mes côtés. C'est aussi un poste qui engage les finances municipales. Il ne faut pas le perdre de vue.

Vous comprenez que je ne peux pas être d'accord pour approuver cette délibération.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Moi aussi, je suis très surpris. J'ai nettement l'impression que pour les Affaires Scolaires – pour les Commissions de sécurité, c'est un peu à part – il s'agit d'un fauteuil pour deux. Il y a un fauteuil, une responsabilité (les Affaires Scolaires) et il y aura deux personnes qui vont faire un peu la même chose.

Je note quelques incohérences dans la justification, si vous me permettez Madame, donc vous pourrez y répondre. Si Mme SIOLY aura comme tâche le projet éducatif local en relation avec le centre de loisirs et l'étude surveillée encadrée en relation avec le centre de loisirs, c'est quand même Chantal AMONCHOT-TAVERNIER qui siège au Conseil d'Administration du centre de loisirs. Cela me paraît donc délicat. Dans les quatre justifications, il y en a deux pour lesquelles Mme SIOLY n'est pas membre du Conseil d'Administration. Vous allez me dire que cela ne l'empêche pas de s'en occuper, mais la personne la plus proche de cette problématique reste Chantal AMONCHOT-TAVERNIER du fait de sa présence au Conseil d'Administration du centre de loisirs.

Je ne comprends pas bien pourquoi deux personnes vont faire la même chose, d'autant plus que c'est un peu désobligeant par rapport à Mme TAVERNIER qui vient de nous dire qu'elle n'avait pas demandé cette aide à ses côtés. J'attends quelques éclaircissements.

M. GAZEL.- Mme TAVERNIER a évoqué tout à l'heure en dernier le mot "indemnités". Pouvons-nous savoir ce qu'il en est des indemnités de l'une et de l'autre, s'il vous plaît ? Je ne demande pas le montant. Je demande simplement si Mme TAVERNIER touche toujours son indemnité aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Comme l'a bien expliqué M. DUREL la dernière fois, l'arrêté de retrait de délégation que j'avais rédigé le 13 septembre 2011 a été cassé par le Tribunal administratif le 22 mai 2012. Mme TAVERNIER a donc repris ses indemnités depuis cette date. Si Mme SIOLY est élue, ce que je souhaite, elle bénéficiera, comme Mme TAVERNIER en bénéficie tout de suite, d'indemnités liées à la fonction de conseiller délégué.

J'en profite, Monsieur GAZEL, pour répondre que les deux fonctions ne sont pas contraires. Si je propose au Conseil Municipal de voter pour que Françoise SIOLY prenne cette fonction, c'est qu'il s'agit d'un accompagnement. Il ne s'agit pas d'opposer. Je vois bien votre petit jeu politicien. Cela vous arrange d'opposer les genres. C'est un accompagnement qui est déjà pratiqué par Mme SIOLY depuis quatre ans. Elle participe à tous les conseils d'école, à toutes les réunions de commission. Il ne s'agit pas d'opposer. Nous avons besoin de tout le monde.

Il faut que vous sachiez, chers collègues, qu'il y a un phénomène, qui n'est pas spécifique à Aubière, qui est que 80 % des enfants mangent à la cantine aujourd'hui : un peu plus de 70 % à Vercingétorix (élémentaire et maternelle) et environ 85 % à Beudonnat.

Je rappelle qu'il y a cinq ATSEM pour quatre classes dans les deux maternelles. Nous avons renforcé. Nous avons une multitude de personnes avec des contrats sur l'horaire du midi, du personnel municipal. Tout à l'heure, nous avons voté l'activité sportive que nous rajoutons. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de communes qui font l'effort que nous sommes en train de faire avec le badminton, le hand-ball, l'athlétisme, etc.

Pour tout cela, il nous a semblé bon de nommer un conseiller délégué. Je répète, et M. GIRARD l'a dit, que ce conseiller délégué est là pour une part. Elle ne risque pas de remplacer l'adjoint. Il n'en est pas question. Mme TAVERNIER est adjointe à part entière. Mme SIOLY est beaucoup occupée à aller aux Commissions de sécurité. Elle continuera et, pour la part qui lui restera, elle suppléera et accompagnera Mme TAVERNIER. Le Maire est aussi là pour les écoles. Je pense que j'y suis souvent.

Il y a un gros effort à faire pour l'école. Nous le faisons pour cette raison. Vous pouvez toujours chercher d'autres raisons et je les respecterai.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BLAIZE.- Les articles de La Montagne sont de la responsabilité de La Montagne et pas de la mairie.

Cela étant, dans ce que disait Chantal BOURCHEIX, j'ai compris qu'elle insistait sur l'aspect de la cohésion et de la cohérence entre les partenaires concernant les affaires scolaires, ce qui ne se passait effectivement pas de la même façon antérieurement...

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- Je bondis !

M. BLAIZE.- Non ! J'ai la parole, je la garde !

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- On peut lire l'arrêté de délégation et noter que les relations avec les directeurs d'établissements scolaires, les parents d'élèves, les administrations de l'établissement sont dans la charge de la délégation de l'adjointe. C'était donc fait antérieurement.

M. BLAIZE.- Je n'ai pas dit que ce n'était pas fait !

M. LE MAIRE.- Je rappelle que les élus prennent la parole quand les autres ont terminé. Est-ce que M. BLAIZE a terminé ?

M. BLAIZE.- Non ! J'ai été interrompu !

Je disais que cela avait été fait mais pas dans les mêmes termes que Chantal BOURCHEIX nous le disait. Il me semble important de renforcer cet aspect de relation entre les partenaires, quels qu'ils soient.

Je ne suis pas plus malin qu'un autre, mais je n'interromps pas les autres non plus !

M. DUREL.- Je voudrais simplement dire au public qu'il s'agit de la majorité municipale. Ce n'est pas de notre affaire.

Ceci étant, je suis très mal à l'aise par rapport à ces deux délibérations parce que je considère que, dans leur forme, elles sont illicites. C'est pour cela que je n'ai pas pris part au vote.

L'article L. 2122 alinéas 2 et 18 permettent au Maire de donner délégation de fonctions à des conseillers municipaux dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation. C'est le cas. Mme AMONCHOT a retrouvé la sienne, par le biais d'un tribunal, mais elle l'a retrouvée. Tous les adjoints sont titulaires d'une délégation. A partir de ce moment, le Maire peut nommer qui il veut, déléguer à qui il veut.

Le fond de la question n'est pas la délégation mais l'indemnité. Que disent les textes ? Ils disent que l'indemnité est votée par les conseillers municipaux. Or, dans les délibérations telles que je les lis, à aucun moment le problème de l'indemnité ne ressort. Comme ce ne sont pas des fonctions échange standard par rapport aux anciennes missions, je considère que le Conseil Municipal aurait dû se prononcer sur le fait qu'il y avait indemnité liée. Cela ne fait pas partie des délibérations. Je considère qu'elles sont illicites.

De ce fait, je ne prends pas part à un vote sur des délibérations qui ne sont pas conformes à la loi.

Mme BONNEMOY.- Au vu de la fiche descriptive de la nouvelle délégation proposée que nous avons eue par Chantal BOURCHEIX, nous avons surtout vu un vidage de poste de l'adjoint aux Affaires Scolaires. Elle n'avait rien demandé, elle l'a précisé elle-même.

Chantal AMONCHOT-TAVERNIER effectue, dans des conditions difficiles, tout son travail du mieux qu'elle peut. C'est un domaine qu'elle connaît maintenant bien et nous n'avons que des bons échos de la façon dont elle travaille. Je vous rappelle que l'année dernière, nous l'avons soutenue en votant pour son maintien au sein de l'exécutif.

Là, nous allons voter contre. C'est un vote de principe. Nous voulons encore affirmer notre plein soutien à Chantal AMONCHOT-TAVERNIER.

Concernant les Commissions de sécurité, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Comme quand on fait un mariage, il n'est pas obligatoire que ce soit un adjoint. Quand nous avons quitté nos fonctions d'adjoint, nous nous sommes proposés pour y aller. Si tu as besoin de moi pour aller visiter des choses aux Cézeaux, je t'ai toujours dit que si ce n'était pas l'université, j'irais.

C'est une délégation que le Maire fait pendant un temps donné. Je pense que c'est comme pour l'officier d'état civil, mais je n'en suis pas complètement convaincue. Si vous avez vraiment besoin que nous y aillions, je suis toujours prête, et François aussi, à donner un coup de main pour faire des Commissions de sécurité quand il le faut.

S'il y a vraiment une nécessité absolue de donner une nouvelle délégation, pourquoi pas, mais nous souhaitons qu'elle soit destinée à la démocratie participative. D'après les interpellations que nous avons dans la rue de la part de nos concitoyens aubiérois, il y a un vrai regret par rapport aux conseils de quartier. Nous l'avons déjà dit à la réunion de la majorité. C'est une demande que nous refaisons. S'il y a besoin d'une délégation supplémentaire, qu'elle soit vraiment dévolue à la démocratie.

En revanche, nous ne voyons pas vraiment l'intérêt, vu que le travail effectué par Chantal AMONCHOT-TAVERNIER, d'avoir quelqu'un de délégué. Nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je suis tout à fait d'accord avec ce que tu viens de dire par rapport au fait que n'importe quel conseiller municipal peut participer aux Commissions de sécurité. C'est d'ailleurs ce que fait Françoise depuis quatre ans.

M. BLAIZE.- Je voudrais simplement rappeler à M. DUREL qu'effectivement, les conseillers municipaux ont décidé des indemnités. Cela s'est fait à la première ou à la deuxième séance. C'est ce que le texte veut dire. Il ne faut pas faire des abus d'interprétation. Ce n'est pas illicite.

M. DUREL.- Quelque part, mais pas très souvent, j'admire M. BLAIZE dans la façon qu'il a de tordre le bras à la loi. Cela ne tient pas debout. Je base mon raisonnement sur des textes. Si cela avait été de la démocratie participative, on aurait pu dire que des choses avaient été faites. On est dans des domaines différents. Je répète que si M. le Maire a le droit de donner n'importe quel type de délégation dès lors que tous les adjoints en ont eu, en ce qui concerne le vote des indemnités, c'est le Conseil qui est souverain. Ce n'est pas M. le Maire. Ce n'est pas le fait du prince !

M. CHASSAIGNE.- J'ai relevé dans l'expression de Frédérique BONNEMOY les questions liées à la démocratie locale. Elle regrette, si j'ai bien compris, qu'il n'y ait plus de conseils de quartier.

Mme BONNEMOY.- C'est ce que les gens nous disent.

M. CHASSAIGNE.- Les conseils de quartier ont fonctionné pendant deux ou trois ans. Ils ont servi à faire remonter des problèmes, à appuyer le programme municipal que nous avons mis en place puisque, de toute façon, rien n'est nouveau.

Cela a aussi été une vaste chambre d'enregistrement de plaintes en tous genres qu'on a pu identifier à tel point que, quand je me suis penché sur ces questions, parce que j'assure maintenant un relais dans un domaine un peu proche sur ces questions, on avait 150 fiches d'actions disponibles qui méritaient d'avoir une réponse.

Le Comité de la vie locale, qui a pris d'une certaine manière le relais des conseils de quartier, s'attache à mettre en œuvre d'une manière plus opérationnelle les sujets importants qui concernent la fin du mandat.

Nous avons la chance de bénéficier également d'une implication très forte des représentants des Aubiérais, qui étaient d'ailleurs les membres de bureau des conseils de quartier. J'en veux pour preuve le travail qui vient d'être mené dans le cadre du PLD et la zone de rencontre. Vous avez, et je vous en remercie, comme les représentants aubiérais, participé à la mise en œuvre de cette nouvelle disposition.

Nous avons espoir sur d'autres sujets que nous avons en tête d'aller, de la même manière et avec autant d'efficacité, dans la réalisation d'un certain nombre d'actions.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GUITTON.- J'ai écouté avec attention tout ce qui a été dit et je vais faire aussi redondance à la réunion que nous avons eue en groupe majoritaire.

Je voudrais redire que, dans les prochains mois, nous aurons une réorganisation lourde du service des Affaires Scolaires séparé en deux pôles, suite à l'étude des Francas qui a été réalisée.

Je pense que vous allez partager le fait que l'avenir de notre commune est effectivement la jeunesse et que c'est réellement, pour moi et pour nous, une priorité.

Ensuite, je pense aussi que travailler en équipe peut être intéressant sur certains dossiers dans le groupe majoritaire, que travailler en binôme, en l'occurrence Chantal/Françoise, peut effectivement fonctionner.

Dans une commune, tout est important, aussi bien la jeunesse, que l'urbanisme, que la solidarité ou autres. Il n'y a pas de petite ou de grosse délégation, qu'on soit adjoint, adjointe, délégué ou déléguée. Il n'y a pas forcément de plein soutien ou de plein pouvoir à donner ouvertement. Je pense que tout le monde travaille dans un souci collectif.

En tout cas, c'est dans ce sens que, comme je l'ai déjà dit en groupe majoritaire lundi dernier, et comme je l'ai aussi dit par mail au groupe auquel j'appartiens (PS et Apparentés), je voterai pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GUITTON. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DUREL.- Je serai bref. Vous ne serez pas surpris : je ne signerai pas cette délibération étant donné que j'ai dit que je considère qu'elle est illicite. Je veux que vous indiquiez bien le fait que je n'ai pas voulu signer sur ce qui partira à la préfecture.

M. LE MAIRE.- Quel est votre vote ?

M. DUREL.- J'ai dit que je ne prenais pas part au vote. J'ai expliqué pourquoi. Je veux que ce soit envoyé en préfecture donc vous expliquerez pourquoi je n'ai pas signé.

M. LE MAIRE.- Nous avons bien entendu que vous ne participez pas au vote.

- Y a-t-il des oppositions ? (14 voix)
- Y a-t-il des votes pour ? (14 voix)

Je me tourne vers la Direction pour savoir comment nous faisons.

(Aparté entre M. le Maire et la Direction Générale des Services)

Il y a un point de droit. J'avoue que je n'ai pas les connaissances en droit, comme certains prétendent les avoir autour de la table. Normalement, il n'y a pas de majorité, mais il semblerait que la voix du Maire soit prépondérante. Dans ce cas, Mme SIOLY serait élue. Je dis "serait" parce que je demande quand même à ce que les services vérifient demain. Dans le cas contraire, je ne manquerai pas de vous en informer. Veuillez m'excuser, mais j'ai un doute.

M. DUREL.- Je confirme qu'en cas d'égalité, le vote du Maire est prépondérant.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

M. DUREL.- C'est la loi. Ceci dit, je répète que je veux que vous inscriviez sur ce que vous enverrez en préfecture le fait que je n'ai pas participé au vote parce que je considère que la délibération est tronquée parce qu'on n'a pas parlé du problème des indemnités.

M. LE MAIRE.- C'est bien entendu, Monsieur DUREL.

4 - Environnement – Cadre de vie

16. Délibération n°81-09-2012 : SIEG – Modification d'éclairage public – Réfection éclairage public autour du Complexe du Gidon

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Nous avons engagé un certain nombre de travaux au Gidon. Cette modification d'éclairage public participe à la mise en valeur du secteur. Vous savez que la compétence est au niveau du SIEG.

Il faut prendre une délibération, en particulier par rapport au financement. L'estimation des dépenses est de 5 500 € hors taxes. La participation demandée à la commune est de 2 750 €. La différence est prise en charge par le SIEG. Il y a 50 € qui proviennent de l'écotaxe.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public ;
- De confier la réalisation de ces travaux au SIEG ;
- De fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 2 750 € ;
- De prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire ;
- De l'autoriser à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Y a-t-il des commentaires ? (*Néant*)

Nous pouvons donc passer au vote.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui est contre ? (*Néant*)

La délibération n°81 est adoptée à l'unanimité.

17. Délibération n°82-09-2012 : Travaux Carrefour Rue des Sauzettes / Rue des Sauzes / Avenue du Roussillon

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Nous abordons maintenant une question qui avait déjà été évoquée au Conseil Municipal, justement à travers une délibération pour le SIEG, à propos des travaux Carrefour Rue des Sauzettes, Rue des Sauzes et Avenue du Roussillon.

Vous savez que nous avons engagé une étude qui a donné ses résultats sur la problématique de la circulation dans le secteur de l'Avenue du Roussillon et toute la zone commerciale.

Parmi les solutions qui avaient été imaginées et simulées dans le cadre d'un travail informatique, la solution qui est présentée tout de suite avait été envisagée, à savoir de faire un tourne à gauche au niveau de l'Avenue des Sauzettes vers Clermont-Ferrand pour permettre aux personnes qui viennent de la zone commerciale de partir directement sur Clermont-Ferrand. C'était le projet le plus efficace en termes d'investissements par rapport à la facilité de circulation que cela entraînait. C'est pour cela que nous la mettons en œuvre.

Plusieurs acteurs sont mobilisés. Nous avons Clermont Communauté d'un côté puisque la compétence de l'Avenue du Roussillon lui appartient. Il y a aussi des travaux engagés par le SIEG. Cela avait fait l'objet d'une précédente délibération par rapport aux modifications sur les feux tricolores.

Le SIEG a souhaité que nous insistions, que nous soutenions ce projet. Cette délibération a simplement pour but de dire que le Conseil Municipal est favorable à ce projet de la Rue des Sauzettes.

Y a-t-il des commentaires ?

M. LE MAIRE.- Je voudrais préciser l'aide importante des services de Clermont

Communauté. En tant que Vice-Président de Clermont Communauté, j'ai discuté avec les ingénieurs à plusieurs reprises, en particulier M. PERRIER, qui a été d'une grande utilité sur ce dossier. Les élus de Clermont Communauté, mes collègues Vice-Présidents, m'ont soutenu dans cette affaire qui a été bien amenée par les services, y compris ceux de la Mairie.

Je voudrais également souligner que nous avons travaillé avec l'association Clermont Sud Aubière, qui regroupe une centaine de commerçants de la zone industrielle, et qui a donné son point de vue pour que nous réalisions cette opération qui va effectivement être très utile pour dégager tout le trafic autour d'Auchan.

M. CHASSAIGNE.- Je souhaite préciser que c'était la première action mise en œuvre à l'issue du plan de circulation qui a été diligenté l'an dernier, peut-être même il y a deux ans maintenant, dans tout le secteur d'Auchan. Les gens d'Auchan et Auchan y ont participé financièrement.

Comme le disait Vincent, une simulation a été faite par informatique. Une modélisation des modes de circulation autour d'Auchan et de l'environnement immédiat montre qu'avec cette première mesure, on a des résultats probants aux heures de pointe, qui sont principalement les vendredis après-midi et les samedis après-midi.

La deuxième action qui suivra est de dire qu'au giratoire d'Auchan, le pincement au droit de la maison abandonnée sera ouvert de façon à ce qu'on sorte du giratoire à deux voies et à améliorer la fluidité en sortie du giratoire.

D'autres mesures sont contenues dans l'étude dont je parle, mais elles seront mises en œuvre plus tardivement.

M. SOULIGNAC.- Y a-t-il d'autres interventions ? *(Néant)*

Nous pouvons voter.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui est contre ? *(Néant)*

La délibération n°82 est adoptée à l'unanimité.

18. Délibération n°83-09-2012 : Aménagement du quartier République

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Projection d'une carte)

M. SOULIGNAC.- Je vais vous faire une rapide présentation. Une réunion a déjà eu lieu avec les riverains. Il y a d'ailleurs eu une très bonne participation et des modifications substantielles sont survenues par rapport au projet initial de l'architecte, qui est l'atelier d'architecture Bautier-Ranou. L'aménagement comporte aussi la Rue de Mazen, qui se trouve derrière. Ces travaux sont dans la continuité de ce qui s'est fait dans la Rue du Chambon.

Nous espérons qu'au niveau planning, l'échéancier sera respecté, mais nous allons profiter de ces travaux pour mettre tout le secteur en zone 30. Cela concernera bien évidemment la place de la République et la Rue Mazen, mais aussi la Rue Bergère, la Rue de Pérignat et la Rue Jean-Jacques Rousseau. Ce sera un ensemble homogène puisqu'actuellement, la Rue de Chambon est située en zone 30.

Les travaux vont commencer très prochainement, avec des travaux d'eau potable qui vont normalement démarrer en octobre.

Une consultation a été lancée. Les offres ont été analysées à la Commission d'appel d'offres du 31 juillet 2012. L'entreprise sélectionnée est la SCREG pour un montant de 297 703 € hors taxes.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à notifier le marché et à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Y a-t-il des commentaires ? *(Néant)*

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui est contre ? *(Néant)*

La délibération n°83 est adoptée à l'unanimité.

19. Délibération n°84-09-2012 : Adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au SIEG du Puy-de-Dôme – Transfert de la compétence optionnelle d'éclairage public

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- C'est toujours la même procédure qui consiste à demander aux membres d'un syndicat l'autorisation pour permettre l'adhésion de nouvelles communes. Il s'agit du SIEG pour la compétence de l'éclairage public.

La délibération porte sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle d'éclairage public. Je vous épargne les détails.

Y a-t-il des commentaires ? *(Néant)*

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui est contre ? *(Néant)*

La délibération n°84 est adoptée à l'unanimité.

20. Délibération n°85-09-2012 : Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme 2012-2018 : Avis de la Commune

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Un premier schéma a été pris en 2002 pour 10 ans (2002-2012). Il s'agit de le mettre à jour pour 2012-2018.

Dans le schéma, il y a un état des lieux de ce qui s'est fait. On va évidemment s'intéresser à Aubière. Un certain nombre de choses sont dites sur l'habitat mais aussi sur le social, le scolaire, les problèmes d'emploi, de santé. C'est un document qui balaye beaucoup de problématiques.

Par rapport à ce qui s'est fait sur Aubière, il y a eu un travail important sur l'habitat adapté. Nous avons réalisé trois secteurs. L'un d'eux est en cours. Cela représente l'hébergement de 16 familles, soit 39 personnes, si j'ai bien calculé.

Ensuite, un certain nombre de propositions sont faites dans ce rapport. Elles sont très générales, c'est-à-dire qu'on raisonne au niveau du département. La plus petite maille est à l'échelle des pays. Pour ce qui nous intéresse, c'est Clermont Communauté, mais il n'est rien indiqué dans ces fiches actions sur ce qui se ferait sur Aubière, sachant que rien n'est engagé. Il y a un certain nombre de fiches d'actions globales, qui concernent tous les aspects que j'ai évoqués tout à l'heure.

Puisque nous sommes une commune de plus de 5 000 habitants, il faut que nous donnions un avis sur cette délibération.

Y a-t-il des réactions ?

Mme GUYOT-BERNI.- Juste un petit commentaire, que je ne ferai pas dans sa totalité puisque tu as présenté les choses de façon succincte mais très claire.

Je voulais quand même rajouter que ce schéma, et c'est évident, vient à la suite du précédent et que, du coup, une certaine expérience a été acquise.

Au-delà des implications précises qui avaient été inscrites dans le Schéma Départemental de 2002 – comme tu l'as fort bien dit, la commune d'Aubière s'est impliquée à fond pour respecter ce qui avait été inscrit – je souhaite remercier ce soir l'AGSGV, l'association départementale pour la gestion du schéma des gens du voyage, qui a aussi mené l'étude pour l'actualisation 2012-2018. Elle a été déterminante dans son accompagnement aux décisions et sa présence auprès des familles.

Je souligne, comme toi, qu'il y a peu de déclinaisons pratiques dans le schéma, et surtout un état d'esprit dont l'information, la communication et la cohérence sont les piliers. Auprès des personnes qui pourraient être concernées en termes de respect du PLU ou d'achat de terrain, je ressens dans ce schéma une vraie conscience par rapport à cela.

C'est également articulé avec les documents qui ont été élaborés avec le plan local de l'habitat, dont l'agglomération a la charge, et le PDALPD, qui est à la charge du département, sur le programme départemental pour le logement des personnes défavorisées.

Ces deux éléments me semblaient intéressants à souligner.

Comme tu le dis, c'est au niveau d'un territoire assez vaste. 680 familles en attente d'une solution en termes d'habitat ont été repérées dans le département. On voit bien que la déclinaison va du terrain familial à l'auto-construction, en passant par le logement locatif.

A Aubière, nous avons travaillé parce que cela correspondait au besoin des familles sur le locatif, mais je trouve aussi qu'on met bien l'accent sur ce schéma. Les autres sujets touchent toutes les familles, pas uniquement les gens du voyage : le logement – parce que cela semble être le nœud central – la santé, la scolarisation et l'activité professionnelle. J'ai été très attentive à cet aspect parce qu'il ne suffit pas d'être logé. Le fait de pouvoir trouver une implication dans une activité professionnelle est important et je suis sûre que notre collectivité continuera à progresser sur tous les domaines.

Il me semble quand même, à la lecture de ce document, qu'il n'y a aucun élément financier. Je ne sais pas si cela devait être fait cette manière, mais cela peut nous alerter parce que, pour mener à bien toutes ces opérations, il faut bien des finances.

M. SOULIGNAC.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Néant*)

Nous allons voter.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)

- Qui est contre ? (*Néant*)

La délibération n°85 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

21. Délibération n°86-09-2012 : Réglementation voirie récente

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Vous savez que, quand une voirie a été mise à neuf, il y a une pratique usuelle qui consiste à ne pas autoriser de travaux sur cette voirie pendant cinq ans, que ce soit pour les concessionnaires, c'est-à-dire des propriétaires de réseau sur le domaine public, comme France Telecom, le SIEG ou la Lyonnaise des Eaux, ou pour les bénéficiaires, c'est-à-dire les riverains.

Nous nous sommes intéressés au caractère juridique de cette règle. Pour ce faire, nous avons interrogé le Conseil Général, qui applique lui-même cette règle sur la voirie départementale. Il nous a répondu : "C'est une règle de bon sens."

Le bon sens pouvant lui-même être contesté, nous avons préféré nous asseoir sur une délibération pour donner plus de force juridique à cette règle de bon sens. Nous avons quand même temporisé en disant qu'a priori, il y a une règle et il y a bien évidemment des dérogations possibles dans la mesure où elles sont expressément motivées donc la remise en état pourra être imposée.

Par ailleurs, ces dispositions ne s'appliquent pas aux travaux imprévisibles imposés par la sécurité. Nous nous donnons une petite marge de manœuvre en cas de nécessité absolue.

La règle est inscrite dans le marbre si la délibération est adoptée.

Y a-t-il des réactions ? (*Néant*)

Nous allons voter.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui est contre ? (*Néant*)

La délibération n°86 est adoptée à l'unanimité.

22. Délibération n°87-09-2012 : Approbation de la modification n°04 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Je vais vous faire grâce de toute la procédure qui est inscrite dans la délibération. Je vais juste rappeler en quelques mots le contenu de cette modification. Je pense que cela vous parlera plus.

Il y avait une modification liée à la mise en conformité du PLU avec la représentation supra-communale. Cela concernait les locaux à vélos pour les constructions neuves ainsi qu'une réduction du nombre de places de parking légal dans le cadre de la zone tampon autour du tramway sur une distance de 300 mètres.

Chapitre 2 : la mesure d'accompagnement de deux projets d'intérêt public, à savoir la création d'une salle partagée au pied des Cézeaux et l'extension du bâtiment des Associations des Malades et Handicapés (l'AMH).

Chapitre 3 : l'aménagement de la zone 3 AUI, c'est-à-dire en lien avec le risque inondation. Il s'agit de simplifier la démarche de déménagement de certaines enseignes commerciales qui se situent actuellement dans le lit mineur de l'Artière et qui, de fait, sont régulièrement inondées, ce qui paraît assez cohérent. Elles souhaitent déménager. Pour ce faire, il est proposé de simplifier cette démarche de déménagement. C'était le principe de cette modification.

La mise en valeur du site des Caves n'a pas été retenue parce qu'il y a eu un avis défavorable de la part du commissaire enquêteur auprès de la Préfecture considérant que la densification d'un tel secteur si atypique et si fragile peut difficilement s'envisager dans le cadre d'une simple modification et sans une étude approfondie en termes de sous-sol et de tenu des caves. Dont acte. Ce n'est pas retenu dans la modification.

Enfin, nous avons l'adaptation des dispositions réglementaires sur le campus. Il s'agit juste de faire une petite modification de zonage pour permettre la création de logements d'accueil pour les chercheurs et le doctorat.

La procédure de publicité a eu lieu. Il y a eu une enquête publique. Un commissaire enquêteur a donné son rapport. Nous en sommes à la phase où le Conseil Municipal doit donner un avis sur cette modification n°04 du PLU.

Y a-t-il des interventions ?

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Je ne veux pas m'appesantir trop vu l'heure et la technicité des points qui viennent d'être énumérés. C'est juste pour dire que j'ai participé à l'enquête publique. J'ai notamment écrit quelques lignes sur la Rue de la Ganne qui risque d'être impactée en termes de flux de circulation de camions par le déménagement des enseignes commerciales. Je suppose qu'on ne peut pas citer de nom au Conseil Municipal. En tout cas, c'est une grande enseigne du bricolage.

Je m'abstiendrai donc sur la délibération.

M. SOULIGNAC.- Je peux quand même apporter des éléments de réponse. Il est prévu que la circulation des particuliers continue à se faire par la Rue des Sauzettes. D'ailleurs, ils étaient très intéressés par ce principe d'un tourne à gauche pour aller sur Clermont-Ferrand. Ils étaient au courant et m'ont demandé quand cela allait se faire. Là, ils ne vont pas changer, sauf qu'il y aura une sortie, mais ce sera une sortie de secours, sur le Chemin de la Ganne.

Après, il y a la question de l'approvisionnement par camions. Vous savez qu'il y a une petite difficulté dans ce secteur, à savoir qu'il y a une maison que nous ne pouvons pas acheter pour différentes raisons. Ils vont s'insérer dans le Chemin de la Ganne mais sur une distance très courte qui intègre le fait qu'il y a une maison qui n'est pas rachetable, pour différentes raisons encore une fois. Ensuite, ils sortent du Chemin de la Ganne. Ils vont faire une voie derrière le commerce et il y aura un rond-point pour tourner. Tant que cette maison sera là, la contrainte sera quand même très réduite et limitée dans le temps sur le Chemin de la Ganne.

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Je vous remercie pour ces précisions. Néanmoins, il me semblait, d'après les plans que j'avais consultés en mairie lors de l'enquête publique, que cela concernait quand même quelques Aubiérois. Même si cela en concerne peu, cela concerne quand même des habitations qui sont dans cette rue, d'autant plus qu'il y a un terrain à aménager pas très loin. Est-ce que le flux de camions par rapport aux habitants, par rapport à l'aménagement futur éventuel de cette rue, a bien été pris en compte ?

M. SOULIGNAC.- Vous savez que cette voirie du Chemin de la Ganne est sous la compétence de Clermont Communauté. Cela peut paraître surprenant, mais ils avaient justement pris conscience que cette voirie serait amenée, tôt ou tard, à changer de statut du fait des différents projets, de l'existence des pompiers. Je pense que cela n'a pas échappé à Clermont Communauté puisqu'ils ont pris cette compétence. Cela suppose qu'un jour ou l'autre, quand les projets seront plus mûrs, ils intégreront le fait que la voirie ne correspond pas à la circulation à venir.

S'il n'y a pas d'autre commentaire, nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? (6 voix)
- Qui vote contre ? (Néant)

La délibération n°87 est adoptée à la majorité.

D - INFORMATIONS SUIVIES D'UNE DELIBERATION SANS VOTE

M. SOULIGNAC.- Nous nous engageons dans des délibérations sans vote. Cela concerne toute une série de rapports, comptes administratifs, rapports d'activité des opérateurs dans le domaine du logement social.

23. Délibération n°04-09-2012 : OPHIS Puy-de-Dôme – Compte administratif 2011

Le premier concerne l'OPHIS du Puy-de-Dôme. Il s'agira juste de transformer cet acte, cet exposé, en délibération.

24. Délibération n°05-09-2012 : OPHIS Puy-de-Dôme – Rapport d'activité 2011

25. Délibération n°06-09-2012 : Logidôme – Rapport d'activité 2011

Il me semble que c'est l'état financier et non le rapport d'activité. Il faudra vérifier l'en-tête. Cela veut dire qu'il n'y a pas eu le rapport d'activité Logidôme.

26. Délibération n°08-09-2012 : SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais – Comptes annuels 2011

27. Délibération n°09-09-2012 : SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais – Rapport d'activité 2011

Il n'y a pas de vote. Je passe la parole à Christian pour le rapport d'activité de Clermont Communauté.

28. Délibération n°07-09-2012 : Clermont Communauté – Rapport d'activité 2011

M. LE MAIRE.- Là aussi, en tant que Vice-Président de Clermont Communauté, nous avons le rapport d'activité qui est à disposition des élus et du public. Je ne vais pas tout définir et tout développer.

Je vais simplement vous dire que nous sommes six conseillers communautaires autour de la table (trois titulaires et trois suppléants), que nous participons activement à la vie de Clermont Communauté, à toutes les commissions. C'est bien sûr dans l'ombre.

Si vous avez des questions précises sur les différents domaines qui sont de la compétence de Clermont Communauté, je vous invite à nous les envoyer par mail ou par écrit et nous vous répondrons précisément parce que le domaine est vaste.

Jacques BLAIZE veut dire un mot là-dessus en tant que conseiller communautaire ?

M. BLAIZE.- Nous sommes effectivement à Clermont Communauté, mais nous allons faire – je ne sais pas exactement quand – un petit rapport d'activité pour les conseillers qui sont à Clermont Communauté, comme nous l'avons fait l'année dernière.

M. LE MAIRE.- Merci, Jacques.

As-tu tout dit, Vincent ?

M. SOULIGNAC.- Oui.

M. LE MAIRE.- Le Conseil Municipal n'est pas tout à fait terminé. Il y a deux questions diverses.

M. ROCHE.- Je veux simplement faire état de deux questions que je voulais poser au Conseil Municipal de juin, mais la session a été trop longue donc cela n'a pas été possible.

Il y en a une dont nous avons déjà un peu parlé, mais je voudrais l'actualiser. Elle concerne le règlement intérieur du Conseil Municipal, qui règle un certain nombre de choses, dont l'article 12 qui est caduc depuis plus de six mois puisqu'il concernait les conseils de quartier.

Je renouvelle ma demande au Maire d'établir un règlement intérieur renouvelé, dont les règles du jeu soient claires sur ce point. La charte qu'on a évoquée avec mon voisin, Alain CHASSAIGNE, ne fait pas partie du règlement intérieur, même si elle l'accompagne aussi. En tout cas, le règlement intérieur doit être mis à jour. Il est très important parce que c'est la règle du jeu du Conseil Municipal, mais pour les conseils de quartier, c'est également la règle du jeu des Aubiérais. Je demande donc à ce que ce règlement soit modifié.

Pour l'échéance, je suis tout à fait d'accord avec M. DUREL et je demande à ce que ce soit fait au prochain Conseil Municipal.

M. LE MAIRE.- Je demande aussi à Alain CHASSAIGNE de bien vouloir répondre sur la première partie de la question de M. ROCHE.

M. CHASSAIGNE.- Je pense que mon voisin de gauche fait référence au futur règlement du Comité de la vie locale ?

M. ROCHE.- Non. Je fais référence à l'article 12 du règlement intérieur.

M. CHASSAIGNE.- Qui doit lui-même reprendre les éléments de la charte en préparation

du Comité de la vie locale ?

M. ROCHE.- Si les conseillers municipaux en décident.

M. CHASSAIGNE.- Bien entendu. Nous prendrons le soin d'en discuter, d'en débattre et d'échanger sur ce sujet. Cela va de soi.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur CHASSAIGNE.

Monsieur ROCHE, vous aviez une deuxième question ?

M. ROCHE.- Oui. Elle est d'un tout autre ordre et rejoint les questions que nous venons d'évoquer à partir du PLU par exemple de la Rue de la Ganne.

Des déclarations venant de toi, Christian, mais aussi de la presse – je pense à Info – en juin 2012 évoquaient des projets structurants pour le terrain qu'on appelle la CRS 48. Ces terrains sont tout à fait importants puisqu'il s'agit de 27 000 m² qui pourraient s'ajouter à ceux que nous avons déjà acquis, à savoir 1,7 ha derrière le local des pompiers, entre la Rue de la Ganne et l'Avenue Roger Maerte.

L'actualité, qui n'a échappé à personne, fait qu'on s'intéresse beaucoup aux terrains qui sont actuellement la propriété de l'Etat et qui pourraient être concédés dans des conditions très avantageuses aux communes, en particulier pour bâtir des logements sociaux mais pas seulement. En tout cas, d'après les conditions particulières de l'Etat, c'est lié aux logements sociaux.

Nous considérons – et je dis "nous" au titre du groupe Socialistes et Apparentés puisque c'est à ce titre que je voulais poser la question lors de la dernière réunion – que l'aménagement de cette surface très importante, à cet endroit très intéressant d'un point de vue purement communal mais également communautaire, nécessite évidemment une réflexion approfondie et transparente.

Nous avons déjà travaillé. Il y avait des échéances qui ont peut-être évolué. Nous demandons donc à M. le Maire quel est le calendrier retenu pour cet aménagement et quelles sont les modalités de concertation avec les habitants parce que, que ce soit pour apporter des idées, ou parfois pour émettre des plaintes ou des craintes, ils ont beaucoup de choses à en dire.

M. LE MAIRE.- Merci. Comme vous l'avez dit, Monsieur ROCHE, j'ai dû répondre le 18 juin à une demande pressante d'Info Magazine puisqu'à cette époque, le Ministre de l'Intérieur avait décidé de faire déménager la Compagnie Républicaine de Sécurité d'Aubière sur le site de Châtelguyon. Les CRS déménagent normalement pour le 1^{er} octobre donc c'est imminent.

Etant donné que j'avais cette demande pressante et que nous n'en avons pas discuté entre nous, vous avez pu voir que ma réponse était tout à fait floue. Je n'ai pu m'engager ni sur la nature de ce nouveau quartier, s'il était acquis pour les 44 000 m² par la municipalité, et encore moins sur un quelconque calendrier. J'en suis pratiquement au même état d'esprit tout de suite, mais peut-être que Vincent SOULIGNAC peut dire un mot là-dessus ?

M. SOULIGNAC.- Nous avons un peu avancé mais pas tant que cela. Bien évidemment, il va falloir lancer une étude. Nous avons rencontré Clermont Communauté qui accompagne des études de principe sur l'organisation d'un terrain qui fait effectivement entre 4 et 5 ha, si on récupérait le terrain de la CRS 48.

Il y a des idées en matière d'implantation, et François le sait bien. Il y a les ateliers des services techniques. Il y a du logement social ou non, du logement propriété en acquisition ou pour locataires. Il y a aussi l'ECP. Ce type d'étude serait d'ailleurs financé par Clermont Communauté à hauteur de 70 % car il y a une dimension développement durable.

Nous n'en sommes même pas à l'idée de positionner les différents projets qu'il pourrait y avoir. Il s'agit "juste" d'étudier l'opportunité et la faisabilité, c'est-à-dire est-ce que le terrain est

valable ? Nous sommes vraiment très en amont de toute décision, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de planning, mais je n'ai pas suffisamment d'éléments.

M. LE MAIRE.- Le principe de l'accompagnement de Clermont Communauté pour ce type d'étude, qui serait d'environ 20 000 € et qui pourrait être financé à hauteur de 70 %, se discutera demain matin au Conseil communautaire. Les élus d'Aubière que nous sommes, à savoir Montserrat FORTE, moi pour une partie de la matinée, mon suppléant Jacques BLAIZE à partir de 9 h 30 ou 10 h, et Jacques FONTAINE, voteront dès demain cette délibération qui pourrait aider Aubière pour voir comment on peut s'organiser.

On sait bien que la rumeur se colporte à partir de petites choses. Pour l'instant, il n'y a rien du tout donc on calme le jeu. Il y aura peut-être des logements sociaux. On connaît la qualité des logements sociaux aujourd'hui. Il ne faut pas assimiler cela à de la délinquance. D'ailleurs, s'il y en a, l'Etat mettra à disposition – gratuitement j'espère – la part de terrain sur laquelle nous les ferions, mais ce ne sera qu'une part de terrain.

Nous allons discuter de tout le reste avec la population puisque c'est le souci du groupe socialiste. La population n'échappera pas à cette réflexion d'ensemble.

M. BLAIZE.- Cette délibération qui aura lieu demain à Clermont Communauté est passée à la Commission d'urbanisme à laquelle j'ai participé. Nous avons regardé un certain nombre de conditions qui sont mises pour que les subventions soient versées en due forme aux communes qui feraient justement un écoquartier. Il est bien clair que c'est dans le cadre d'écoquartiers. En gros, ici, nous nous dirigeons plus vers un écoquartier que je ne sais quel autre quartier.

C'est tout ce que je voulais dire en complément, en sachant qu'il me semble – mais cela n'engage que moi – que la commune doit garder la main, c'est-à-dire doit être le maître d'ouvrage.

M. LE MAIRE.- Nous sommes bien d'accord. Je pense que ce sera l'avis des élus dans leur ensemble.

Avez-vous d'autres questions diverses ?

M. GIRARD-LIOVINGUT.- Ce n'est pas une question diverse. Je voudrais rebondir sur la première question de François ROCHE concernant le règlement intérieur parce qu'il l'avait déjà posée. J'avais pris le micro pour dire que je voulais être associé, comme la première fois. Mme BOURCHEIX avait beaucoup travaillé sur le règlement intérieur. Nous avons échangé pendant plusieurs mois. Je ne voudrais pas dire un an, mais c'était assez long. Si on rouvre le chantier, je voudrais savoir ce qu'on verra au prochain Conseil Municipal, à savoir si c'est l'ouverture ou l'aboutissement du chantier parce que je ne pense pas qu'on aura le temps de le faire en un mois.

M. LE MAIRE.- Votre proposition est tout à fait acceptée. Nous acceptons toutes les bonnes idées et les bonnes volontés. Je crois d'ailleurs savoir que vous êtes associé depuis le début à cette démarche qui n'est pas terminée. Elle se poursuit depuis plusieurs mois et, bien entendu, nous ne manquerons pas de vous interpeller, à condition que ce ne soit pas avant 18 h 30, je suppose. *(Rire)*

Pour être plus sérieux, y a-t-il d'autres questions ? *(Néant)*

La séance est levée à 20 h 38.